

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2016-183

MB/LY

OBJET : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, session 2017 – Ile-de-France

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu ensemble les arrêtés n° 2016-36 du 28 janvier 2016 et n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Muriel GIBERT, directeur général adjoint, et Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

ARRETE

Article 1 : Un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe territorial est ouvert à compter du 25 octobre 2016 pour le ressort géographique des centres de gestion de la région Ile-de-France.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion au plus tard le 30 novembre 2016.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du 25 octobre au 30 novembre 2016, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au 8 décembre 2016.

Article 5 : L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 13 avril 2017 au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Gérard – 93698 PANTIN.

Article 6 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres interdépartementaux de gestion de la petite et de la grande couronne ainsi que du centre de gestion de la Seine-et-Marne sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Publié en matière le 21 JUIL. 2016

Reçu par le représentant de

l'Etat le : 21 JUIL. 2016

certifié exécutoire

Pour le Président, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Muriel GIBERT

Fait à Pantin, le 18 juillet 2016

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le directeur général adjoint,

Muriel GIBERT